Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260907-D2026_79-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-79

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

L'an deux mil vingt-six
Le 7 Septembre
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 Septembre 2026

PRÉSENTS : M. LOYER, Mme NEVES, M. GUENEGO, Mme GROGNO, MM. MAHE, ORJEBIN, Mme VIENNE CHAUMETTE, M. BERNIER, Mmes GUIHO, JEHANNO, MM. DAVID, REBELO, Mme NICOL, MM. ALONSO, MOESSARD, Mmes LAUNAY, LEBEL, M. LE KERNEC, Mmes MICHAUD, ROBERT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BOCENO, M. DANIEL

SECRÉTAIRE : M. Bertrand DAVID

Madame BOCENO a donné pouvoir à Madame GUIHO

OBJET : AUTORISATION D'ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU SERVICE PAYE DU CDG 56

Considérant le recours au service paie du Centre de gestion du Morbihan depuis de nombreuses années ;
Considérant la facturation de cette prestation principalement sur un montant forfaitaire par bulletin édité ;
Considérant que cette prestation donne entière satisfaction ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **de confier** dès 2027 par convention au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Morbihan l'établissement des payes du personnel et les indemnités des élus
- **d'autoriser** le maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget.

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan